Interventions de F. Delcombre
au conseil municipal du 27 juin 2013

POINT 1. REVISION DU PGS. — Je constate d'abord que, si nous devons débattre de ce sujet ce soir, c'est parce que les nuisances aériennes que nous subissons ont encore augmenté. Et elles ont augmenté malgré les motions que nous avons pu voter, souvent à l'unanimité, dans cette assemblée. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à en voter, mais peut-être faudrait-il les rendre plus percutantes ?

Je souhaiterais indiquer quelques pistes pour les rendre plus percutantes : puisque de nombreuses personnes autour de cette tables sont partisanes du libéralisme économique — ce qui n'est pas mon cas —, il conviendrait déjà d'appliquer les règles du libéralisme économique à l'aviation et non pas pratiquer un dumping fiscal en exonérant ce mode de transport de la TVA sur les billets et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers comme c'est le cas. Rétablir les règles de libre concurrence donnerait déjà un sérieux coup de frein à l'augmentation des nuisances aériennes. Par ailleurs il faudrait bien sûr relocaliser le maximum d'activités et cesser de faire venir par avion toutes les denrées et tous les biens qui peuvent être produits sur place, mais c'est là un travail de plus longue haleine.

Il vaudrait donc mieux s'attaquer aux sources du problème, plutôt que de chercher sans cesse de nouveaux médicaments. Toutefois, ceci étant posé, il est malgré tout de notre devoir, en tant qu'élus soiséens, d'essayer d'offrir au plus grand nombre de nos concitoyens les meilleurs médicaments possibles. C'est pourquoi nous sommes globalement d'accord avec votre proposition visant à ce que le périmètre ouvrant droit à une aide financière pour les travaux d'insonorisation des logements soit le plus large possible, et en particulier que les frontières des zones soient lisibles par nos concitoyens.

Toutefois, je trouve dommage d'avoir à voter une délibération qui soit en retrait par rapport à celle que nous avons voté en 2008 suite au conseil municipal géant au Trocadéro. Celle-ci demandait un couvre-feu d'une durée de 8 heures consécutives, et il me semble que notre délibération de ce soir devrait au moins reprendre cette demande.

POINT 3. MISE A DISPOSITION DU GYMNASE COMMUNAL DESCARTES. — J'observerais d'abord que, qu'il s'agisse du budget de la commune ou du budget du département, il s'agit toujours de l'argent de nos impôts et que la somme en jeu pour la ville n'est pas très importante, mais qu'elle l'est encore moins pour le

conseil général. Il s'agit donc plus d'une affaire de principe et des formes qui ont été employées. Or, si en commission des finances nous avons bien eu l'information comme quoi il s'agissait d'une baisse du loyer à percevoir, le projet de délibération tel qu'il est présenté ne dit rien de cette baisse et je trouve que cela n'est pas correct vis-à-vis de tous nos collègues qui ne sont pas membres de la commission des finances, puisqu'il s'agit là d'un élément essentiel d'appréciation.

Par ailleurs, je trouve incroyable que la ville de Soisy ait ainsi à se plier devant les diktats du conseil général, mais c'est peut-être là une des conséquences du charme du cumul des mandats, le maire de Soisy étant également le numéro 2 du conseil général. Pour ma part, je pense donc que nous devrions refuser cette baisse de nos tarifs de mise à disposition de nos locaux, et si le conseil général mettait à exécution sa scandaleuse menace de cesser d'offrir cette prestation aux collégiens, de l'attaquer en tribunal administratif pour non-respect de ses obligations.